

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 20 mars 2025 à 19 H 30 en mairie**

Présents : Georges THOMAS, Frédéric CHAUX, Lucie IMBERT, Baptiste BON, Madeleine CHATEAU, Hubert REBOURG, Pierre FOREST, Philippe GREGOIRE, Catherine BERTHERAT, Stéphanie LUAIRE, Anne-Laure SEUX

Absents excusés : Arnaud VASSAL, Christiane ROCHEDIX, Odile MASSON

Absents non excusés : /

Secrétaire de séance : Lucie IMBERT

Pouvoirs :

Mandants

Mandataires

Christiane ROCHEDIX Frédéric CHAUX

Odile MASSON Hubert REBOURG

Arnaud VASSAL Catherine BERTHERAT

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers votants : 14

Date de convocation : 14 mars 2024

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

APPROBATION A L'UNANIMITE

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF

Comme le prévoient les textes, le Maire quitte la salle pour permettre au conseil municipal d'examiner le compte administratif communal et le compte de gestion du trésorier municipal qui s'établissent ainsi pour l'exercice 2024 :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	951 826,77 €	289 286,51 €
Recettes	1 133 281,99 €	470 076,34 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	181 455,22 €	183 807,83 €
Résultat reporté	139 216,09 €	-172 375,76 €
RESULTAT DE CLOTURE	320 671,31 €	11 432,07 €

APPROBATION A L'UNANIMITE

BUDGET PRIMITIF 2025

Le Maire présente le projet de budget primitif élaboré pour l'année 2024. Ce budget prévisionnel s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 225 130,79 €	1 225 130,79 €	364 893,57 €	364 893,57 €

APPROBATION A L'UNANIMITE

FONGIBILITE DES CREDITS

Approbation de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget

APPROBATION A L'UNANIMITE

TARIFS MUNICIPAUX

Comme à chaque changement d'exercice budgétaire, le Conseil Municipal est invité à délibérer sur les tarifs municipaux pour l'année à venir.

Il est proposé d'appliquer les barèmes suivants pour l'année 2025 :

CIMETIERE			
Durée	Emplacement 2.50m ² (1m x 2.50 m)	Emplacement 5 m ² (2m x 2.50 m) + 0.30 m (intertombe)	Concession en columbarium
15 ans	200 €	500 €	450 €
30 ans	350 €	1 000 €	900 €
50 ans	1 000 €	1 500 €	1 500 €
Mineurs (durée 15 ans)	Gratuit	Gratuit	Gratuit

Taxe de vacation	13 €
Taxe de mise en caveau provisoire	gratuité les 3 premiers mois, puis 60 € par mois pendant 3 mois (durée maximale : 6 mois)

SALLE DES FETES

HABITANTS DE LA COMMUNE, ET PERSONNEL COMMUNAL :

Samedi + dimanche (remise des clés le vendredi à 18h30)	500,00 € la première location 650,00 € la deuxième location et les suivantes
Vendredi + samedi + dimanche (remise des clés le vendredi à 12h00)	600,00 € la première location 750,00 € la deuxième location et les suivantes

MARIAGE Vendredi + samedi + dimanche (remise des clés le vendredi à 9h00)	800,00 €
---	-----------------

EXTERIEURS A LA COMMUNE :

Samedi + dimanche (remise des clés le vendredi à 18h30)	700,00 €
Vendredi + samedi + dimanche (remise des clés le vendredi à 12h00)	780,00 €

MARIAGE Vendredi + samedi + dimanche (remise des clés le vendredi à 9h00)	1 000,00 €
---	-------------------

Tarifs applicables pour toute location à compter du 20 mars 2025 sauf ceux qui ont déjà signé un contrat et qui ont pu bénéficier de anciens tarifs

Autres tarifs :

VAISSELLE	50,00 €
ECRAN	40,00 €
ECRAN + VIDEOPROJECTEUR	70,00 €
MANGE DEBOUT	10,00 € l'un sans housse 6 dispo

Dégradation de matériel :

Assiette	6,00 €
Verre	3,00 €
Fourchette, cuillère à soupe, couteau, cuillère café	6,00 €
Matériel de cuisine	Prix d'achat en remplacement
Table	150,00 €
Chaise	30,00 €
Ecran	500,00 €
Micro ondes	300,00 €
Trancheuse	Suivant devis, ou 500,00 € en remplacement
Vidéo projecteur	Suivant devis, ou 1500,00 € en remplacement
Clefs	120,00 € par clef
Mange Debout	100,00 €

ENFANCE

CENTRE DE LOISIRS (à partir des vacances d'été)

Quotients familiaux	0 - 500	501 - 700	701 - 1049	Supérieur à 1049
Journée (repas + goûter)	7,00	11,00	16,50	18,00
Demi-journée (sans repas)	3,00	5,00	8,00	8,50
Demi-journée (avec repas)	5,50	8,00	11,00	12,50

Familles extérieures à Craitilleux et Rivas et dont le quotient familial est supérieur à 700, majoration de 1,50 € à la journée ou 1 € à la demi-journée.

ACCUEIL PERISCOLAIRE (à partir de la rentrée de septembre)

MATIN ET SOIR			
Quotient familial	0 - 700	701 - 1049	Supérieur à 1049
La demi-heure	1,10 €	1,15 €	1.20 €
MIDI			
L'heure garderie de midi	1.00 €		

ETUDES SURVEILLEES

1,10 € par heure

RESTAURANT SCOLAIRE

(à partir de la rentrée de septembre)

QUOTIENT FAMILIAL	PRIX DU REPAS
0 à 700	4.35 €
701 à 1049	4.45 €
Supérieur à 1049	4.55 €

ENCART PUBLICITAIRE DANS LE BULLETIN MUNICIPAL					
	1 page	1/2 page	1/3 page	1/4 page	1/8 page
Extérieurs	102,50 €	82,00 €	61,50 €	41,00 €	20,50 €
Craintilleux	77,00 €	62,00 €	46,00 €	31,00 €	16,00 €
Nos commerces	46,00 €	31,00 €	15,00 €	12,00 €	10,00 €

PANNEAU LUMINEUX	
1 mois	100 €
15 jours	70 €
1 semaine	40 €
1 semaine par mois pendant 6 mois	150 €

Emplacement Food Truck
15€/ mois Facturation au trimestre

APPROBATION A L'UNANIMITE

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

- *Taxe foncière (bâti)* **37,09 %**
- *Taxe foncière (non bâti)* **36.68 %**
- *Taxe d'habitation* **10,72 %**

APPROUVE A LA MAJORITE (1 abstention : Madeleine CHATEAU)

SUBVENTIONS : ECOLE + CCAS

ECOLE : Environ 138 élèves prévus pour la rentrée 2025

ECOLE	40 € / élève	5 520,00 €
DEPLACEMENTS CULTURELS +	1 080,00 € déplacements	
CLASSES VERTES Pour Craintilleux et Rivas	960,00 € classes vertes	3 060,00 €
INVESTISSEMENT	1 000,00 €	1 000,00 € (+2769€ reporté)

CCAS : 8 000 €

CONSEIL MUNICIPAL JUNIOR : 0 €

APPROUVE A LA MAJORITE (1 Abstention : Anne-Laure SEUX)

Subvention exceptionnelle

Attribution d'une subvention exceptionnelle aux pompiers de Sury qui souhaitent installer une stèle : 500 €

**APPROUVE A LA MAJORITE (2 Abstentions : Stéphanie LUIRE, Anne-Laure SEUX ;
3 Contre : Catherine BERTHERAT, Arnaud VASSAL, Madeleine CHATEAU)**

DEVIS

Approbation des devis suivants :

- Feu d'artifice : L'ETOILE 2 153,33 HT
- Grimpeur élagueur : RIVOIRE 4 270,00 € HT
- Électricité cantine : CHRIS ELEC 790,00 € HT
- Réparation du bar salle des fêtes : RIVAL BOIS 621,00 € HT
- PAC crèche : FMC 1 985,50 € HT
- Tables de salle des fêtes (50 tables + 1 chariot) : 3 309,14 € HT

21h14 : Suspension de séance

21h21 : reprise de séance

APPROBATION A L'UNANIMITE

ORDURES MENAGERES

Approbation de la nouvelle organisation des ordures ménagères et validation des conventions avec LFA pour poubelles jaunes et poubelles noires.

Montant :

APPROBATION A L'UNANIMITE

NOUVELLES REGLES DE REMUNERATION DES AGENTS

A partir du 1^{er} mars 2025, des modifications interviennent concernant la rémunération des fonctionnaires en arrêt maladie. Le traitement sera versé à 90% en cas d'arrêt maladie. Prise en charge également pour les contractuels. Approbation du maintien du salaire dans son intégralité.

APPROBATION A L'UNANIMITE

CANTINE

Modification du règlement intérieur de la cantine pour permettre aux parents de modifier la réservation jusqu'à 7h le matin même.

APPROBATION A L'UNANIMITE

CONVENTION FRANCAS

Approbation de la convention avec les Francas pour les personnels du centre de loisirs. Adhésion 230€ + prestation annuelle de 600 €.

APPROBATION A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00